

Réunion conseil municipal : 1 mars 2019 à 20h00

Présent(s) : BEAUVAIS Philippe, GONDOUIN Anne-Sophie, DROUIN Christian, COCHEPAIN Jean Luc, MAUNY Jacques, TISSIER Béatrice, VANDEVYVERE Edward, PAIN Isabelle

Absent(s) : MOULIN Angélique, MARTIN Jean-Paul, MATHIEU Johnny

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUNY

2 pouvoirs ont été présentés en début de séance :

M. Jean-Paul MARTIN a donné pouvoir à M. Jacques MAUNY

M. Johnny MATHIEU a donné pouvoir à M. Philippe BEAUVAIS

Adoption des comptes rendus du 26 octobre 2018 et du 8 décembre 2018

Les comptes rendus ont été approuvés par l'ensemble des conseillers présents

Préparation du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2018 et fait des propositions.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Budget sera voté le vendredi 22 mars 2019 à 20h00.

Subvention 2019

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

- APE d'occagnes : 200 €
- CCAS : 300 €
- Anciens Combattants : 200 €.

Investissement 2019 : Achat Tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de changer le tracteur tondeuse du cantonnier. Monsieur le Maire donne lecture de 3 devis :

- Entreprise ONFROY Motoculture : Tracteur tondeuse Iseki, 3 525 € HT soit 4 230 € TTC
- Entreprise Jardin Motoculture : Tracteur tondeuse Stihl, 3 290.84 € HT soit 3 949 € TTC
- Entreprise Jardin Motoculture ; Tracteur tondeuse Kubota diesel, 4 158.34 € HT soit 4 990 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- DE CHOISIR le devis de l'entreprise Jardin Motoculture, tracteur tondeuse Kubota diesel pour un montant de 4 158.34 € HT soit 4 990 € TTC.

SMICO : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de COMMEAUX est membre du Syndicat Mixte pour l'Information des Collectivités, Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :

- Les communes suivantes : *Mairie de Evrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le SIVOS Chanu-Saint Paul- Landisacq* ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Lors de la réunion du 19 janvier 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour adhésions souhaitées, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération

dans un délai de 3 mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la Commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet :

- **UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des Collectivités suivantes : *Mairie de Evrecy, Mairie de Ussy, CDC Val es Dunes, Mairie de Saint Roch sur Egrenne, Mairie de Soliers, Mairie de Villons les Buissons, Mairie de Bénouville, Mairie de Lion sur Mer, Mairie de Saint André sur Orne, Mairie de Mathieu, Mairie de Vimont, le SIVOS Chanu-Saint Paul-Landisacq*
- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à M. le Président du SMICO qu'à Mme la Préfète de l'Orne.
- **CHARGE** enfin M. le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Questions diverses :

- **Destruction des nids de frelons asiatiques** : Le Conseil municipal demande qu'un destructeur soit nommé référent pour toute destruction de nids de frelons asiatiques. Une décision sera prise ultérieurement en fonction de la décision du Conseil Départemental.